

**DEMANDE DE DÉROGATION TEMPORAIRE**  
à l'interdiction de circulation des poids lourds  
*Commune de Beynost*

**Votre demande doit impérativement être déposée au minimum 10 jours ouvrés**  
*(Sauf samedi, dimanche et jour férié) avant la date prévue de l'occupation.*  
**La demande déposée ne vaut ni autorisation ni acceptation.**  
**Celle-ci sera, au préalable, examinée par la Municipalité.**

D'après l'Arrêté municipal n° 2007/06/25/01, en date du 26 février 2008, la circulation des véhicules dont le poids total roulant autorisé est supérieur à 7,5 tonnes est interdite sur les routes départementales N° 1084 et 1084A, sur l'ensemble de la traversée de l'agglomération de Beynost.

D'après l'Arrêté Municipal n° P.M/2019/02, en date du 05 février 2019, la circulation des véhicules dont le poids total roulant autorisé est supérieur à 3,5 tonnes est interdite sur toutes les routes de la commune de Beynost hormis la RD1084, la RD1084A et la RD61.

Ne sont pas concernés par ces interdictions les véhicules de transport en commun, les véhicules de secours et les véhicules affectés à un service public et pour les besoins exclusifs de ce service, les tracteurs liés à l'activité agricole. Ne sont pas concernés par les présents Arrêtés les convois exceptionnels soumis à autorisation préfectorale.

Des dérogations exceptionnelles, peuvent être accordées. Elles prennent la forme d'un acte réglementaire temporaire de dérogation à l'interdiction de circulation (Arrêté municipal à portée individuelle). La demande devra être dûment motivée. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée. La présente autorisation sera délivrée à titre précaire et révocable. Elle pourra être retirée à tout moment si l'une des dispositions prévues par ladite autorisation n'est pas respectée ou lors du non-respect des dispositions générales relatives à la législation des véhicules affectés aux transports de marchandises.

Demande à transmettre à :

- Par courrier : Mairie de Beynost, Place de la Mairie, BP411 – 01700 BEYNOST
- Par courriel : [accueil@ville-beynost.fr](mailto:accueil@ville-beynost.fr)